

# Pratiques et défis de la souveraineté alimentaire dans la coopération internationale

UN RECUEIL DE FICHES PRATIQUES PROPOSÉES  
PAR LA PLATEFORME SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE  
DE LA FÉDÉRATION GENEVOISE DE COOPÉRATION.

## Introduction



### Rédaction :

Denis Ruysschaert.

### Coordination :

Isabelle Lejeune.

### Contributeur-trice-s :

Eliane Longet,  
Anne Gueye Girardet,  
Alessandra Genini,  
Isabelle Lejeune,  
Philippe Egger,  
Christophe Vadon,  
Roger Zurcher  
Alejandro Mackinnon  
et Alain Vergeylen.

De nos jours, plus de 500 millions de paysannes et paysans travaillant moins de 2 hectares par exploitation produisent plus du tiers de l'alimentation mondiale avec une productivité supérieure aux grandes exploitations et des impacts positifs avérés sur la qualité des produits, l'équité sociale et la gestion de l'environnement. Pour autant, ces personnes et leurs contributions ne sont pas reconnues et l'essor de l'agro-industrie les précarise chaque jour davantage.

Sur ce constat, la souveraineté alimentaire défend le mode de production des petits agriculteurs et agricultrices et leurs droits en encourageant leur reconnaissance sur le plan politique. Elle est promue par un nombre toujours croissant d'acteurs, incluant les Nations Unies, certains gouvernements et les associations.

La souveraineté alimentaire constitue un enjeu stratégique majeur pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies pour la période 2015-2030. Elle contribue à éradiquer la pauvreté (objectif 1), éliminer la faim (objectif 2), promouvoir la santé et le bien-être (objectif 3) et l'égalité des sexes (objectif 5), donner des emplois décents (objectifs 8), réduire les inégalités (objectif 10), établir des modes de consommation et de production durables (objectif 12), lutter contre le changement climatique (objectif 13), préserver la vie terrestre (objectif 15), jeter les bases pour l'avènement d'une société pacifique (objectif 16) et établir des partenariats pour la réalisation des ODD (objectif 17).

Ces objectifs sont repris dans la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (aussi nommé en anglais: United Nations Declaration on the Rights of Peasants and Other People Working in Rural Areas – UNDROP). Cette Déclaration constitue un instrument précieux de plaidoyer pour les acteurs du développement car elle énonce les objectifs en terme de Droits des paysans-nes et d'obligation des Etats ([↗ viacampesina.org](http://viacampesina.org)). Regroupant une soixantaine d'organisations membres (OM) basées dans le Canton de Genève qui travaillent dans la coopération internationale, la Fédération genevoise de coopération (FGC) s'est engagée de longue date pour soutenir la souveraineté alimentaire. La Plateforme Souveraineté Alimentaire (PSA) fédère quatorze OM actives sur le sujet. Elle a publié « Les familles paysannes sèment l'avenir » en 2017 et a rédigé la Déclaration en faveur de la souveraineté alimentaire adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale de la FGC en 2019.

Cette Déclaration pose huit principes : priorité à la production locale ; reconnaissance des droits des paysan-ne-s ; droit d'accès aux ressources ; participation des populations à la définition des politiques agricoles ; pratiques agroécologiques ; prix justes ; commerce international équitable et accès à une alimentation saine et diversifiée.

## Nos engagements sont les suivants

### PRIORITÉ À L'AGRICULTURE PAYSANNE FAMILIALE ET À LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE, PAR :

- la promotion d'une agriculture paysanne agroécologique qui valorise une production alimentaire saine et le bien-être des paysans et des paysannes ;
- la facilitation à l'accès des paysan·ne·s aux formations et aux financements adaptés ;
- la création de circuits courts de commercialisation.

### FICHES A B C G

### RECONNAISSANCE DES DROITS DES PAYSANS, DES PAYSANNES ET DES AUTRES PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES ZONES RURALES, PAR :

- la promotion et l'application des droits des paysan·ne·s inscrits dans la Déclaration des Nations Unies adoptée en décembre 2018 ;
- la reconnaissance des droits des femmes et le renforcement de la place des paysannes dans la société ;
- l'établissement d'espaces de discussions démocratiques sur le rôle de l'agriculture paysanne familiale et la souveraineté alimentaire.

### FICHES D E

### DROIT D'ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES, EN PARTICULIER À LA TERRE, À L'EAU ET AUX SEMENCES, PAR :

- la reconnaissance de régimes fonciers qui garantissent le droit à la terre des paysan·ne·s ;
- la promotion du droit d'accès à l'eau et à la préservation de cette ressource commune vitale ;
- la défense de la biodiversité par des pratiques agricoles adaptées.

### FICHE A

### PARTICIPATION DES POPULATIONS À LA DÉFINITION DES POLITIQUES AGRICOLES, PAR :

- des soutiens et collaborations à des plateformes de plaidoyer locales, nationales et sous-régionales de défense et promotion de l'agriculture paysanne familiale ;
- la promotion de modalités d'aide au développement favorisant l'autonomie des acteurs de base ;

### FICHES B D E

- l'établissement de cadres d'échanges et de formations favorisant le partage des savoirs et des expériences au Sud et au Nord.

### PRIORITÉ AUX PRATIQUES CULTURALES AGROÉCOLOGIQUES, PAR :

- la priorisation de pratiques agroécologiques respectueuses des sols et de l'environnement, favorisant la diversité des cultures, des variétés végétales locales et des races animales ;
- la valorisation des savoirs endogènes.

### FICHES A C F

### DES PRIX AGRICOLES TENANT COMPTE DES COÛTS DE PRODUCTION, PAR :

- la création et le renforcement des coopératives, associations et autres structures créées par les paysan·ne·s ;
- la promotion de politiques agricoles qui rémunèrent au juste prix la production de l'agriculture paysanne.

### FICHES B G

### UN COMMERCE INTERNATIONAL PLUS ÉQUITABLE, PAR :

- la promotion de plaidoyers au Sud et au Nord en faveur de la souveraineté alimentaire ;
- le soutien aux plaidoyers pour une meilleure cohérence entre coopération au développement et politiques commerciales au Nord et pour un commerce international plus équitable, notamment pour le commerce agricole.

### FICHES A C E

### L'ACCÈS UNIVERSEL À UNE ALIMENTATION SAINE ET DIVERSIFIÉE, PAR :

- la promotion du droit des consommateur·trice·s à être pleinement informés de l'origine et la composition des produits alimentaires ;
- des actions de sensibilisation du public sur les bienfaits du consommer local et d'une alimentation saine et diversifiée.

### FICHE G

## Les fiches

Soutenir l'ensemble des OM de la FGC dans la concrétisation de la Déclaration est une préoccupation majeure de la PSA. Ainsi, les huit fiches de ce recueil se veulent un outil pour orienter les OM à transformer ces principes en actions concrètes lors de la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets. Chaque fiche se concentre sur un aspect particulier de la souveraineté alimentaire, propose des moyens pratiques pour le traiter et rend compte des obstacles à surmonter. Il est indispensable de considérer que les questionnements se complètent mutuellement. En effet, l'intégration de la souveraineté alimentaire dans les projets de développement demande une vision transformatrice globale et un changement structurel des pratiques. L'ordre de présentation des fiches suit la logique de mise en œuvre de projets de souveraineté alimentaire.



### A « Vers une nouvelle éthique agro-alimentaire » illustre :

- les valeurs fondamentales d'égalité entre êtres humains, ainsi que la centralité du respect de l'environnement dans les approches basées sur la souveraineté alimentaire ;
- les caractéristiques opposées de l'agriculture paysanne fondée sur la SA et de la production agro-industrielle.



### B « Modèles économiques, pérennité et entrepreneuriat » explique :

- l'importance de partir de la perspective des paysan-ne-s et de travailler avec des organisations existantes ;
- la nécessité de soutenir l'entrepreneuriat en travaillant sur la rentabilité des productions et en développant les compétences des personnes, notamment les jeunes.



### C « Formation, démultiplication et diffusion des pratiques » souligne :

- l'impératif de considérer les paysan-ne-s comme générateurs de savoirs mais également dans leur rôle de démultiplicateurs potentiel-le-s des bonnes pratiques ;
- l'exigence de penser les formations à partir des réalités locales aussi bien sur le plan du contenu que de la logistique des ateliers.



### D « Approches et démarches de participation » détaille :

- les différences d'approche entre la participation comme un moyen ou comme une finalité des projets de développement ;
- des pistes pour obtenir une adhésion sociale plus large qui dépasse le cadre du projet.



### E « Organisations paysannes et réseaux » déchiffre :

- les enjeux du passage des initiatives individuelles à une structure collective afin d'obtenir des résultats et de constituer un plaidoyer efficace pour faire entendre les revendications ;
- les facteurs de réussite pour que les organisations paysannes se structurent et travaillent en réseau.



### F « Agroécologie pour une nouvelle politique agricole » expose :

- l'agroécologie et la gestion des ressources naturelles ;
- l'utilisation des initiatives agroécologiques afin de plaider pour une transformation des politiques agricoles vers la durabilité.



### G « Accès au marché et commercialisation » indique :

- les différentes pistes possibles pour davantage peser dans les filières et mieux vivre de ses productions ;
- l'opportunité de miser sur la transparence et les échanges entre acteurs pour un renforcement mutuel.



### H « Vers des indicateurs pour piloter la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire » propose :

- un éventail d'indicateurs d'évaluations et leurs raisons d'être pour améliorer continuellement la pertinence des activités et mesurer leurs impacts à long terme ;
- des points d'attention pour éviter les principaux obstacles dans l'application des indicateurs.

## Capitaliser le passé pour construire l'avenir

Ce recueil de fiches est le fruit d'un processus qui s'est déroulé sur plusieurs mois. Les organisations qui font partie de la Plateforme Souveraineté Alimentaires (PSA) se sont, dans un premier temps, penchées sur leurs propres pratiques afin d'en faire sortir les éléments saillants dans le cadre d'une première fiche de collecte d'informations. Ces expériences ont par la suite été présentées en détail au cours de deux journées de discussion organisées par la PSA. Pour transformer le contenu ainsi collecté en véritables fiches de capitalisation, il a fallu réaliser un travail d'analyse et de synthèse qui a été confié à Denis Ruyschaert de Swissaid Genève. Sur cette base, huit thématiques majeures ont été identifiées et pour chacune une fiche a été rédigée.

En 2024  
dans le monde,  
**26 %**  
des emplois  
proviendront  
de l'agriculture,  
soit 877 millions  
de paysans et  
paysannes.

Source : BIT statistiques  
(en ligne).

Chaque fiche vise à présenter une des facettes de la souveraineté alimentaire, non seulement d'un point de vue conceptuel, mais aussi et surtout en puisant dans les pratiques et les exemples issus des OM.

Les organisations et personnes membres de la PSA, et particulièrement les membres du comité de pilotage, ont été mobilisées tout au long du processus, afin d'apporter leurs expériences et faire part de leurs observations et commentaires. Les partenaires du Sud ont également été partie prenante de cette réflexion collective.



Par ce biais la PSA souhaite consolider ses acquis en la matière et se projeter dans le futur. Il ne s'agit naturellement pas de cristalliser un savoir à tout jamais, mais plutôt de l'explicitier pour pouvoir le partager, l'enrichir, l'adapter, mais aussi le corriger au fur et à mesure des échanges et des expériences.

Les pratiques illustrées dans ces fiches démontrent que les exploitations paysannes, les coopératives, les groupements avec lesquels les OM de la FGC ont l'honneur de travailler, sont capables de relever les défis d'une agriculture nourrissant le monde. Le rôle de nos organisations et de la PSA est de les appuyer, d'amplifier leurs voix et valoriser les résultats afin de convaincre celles et ceux qui doutent des capacités paysannes à travers le monde. Les fiches thématiques qui suivent illustrent cet engagement partagé qui nous aidera à porter plus loin le message d'une souveraineté alimentaire en marche.

Les pays pauvres  
représentent  
**70 %**  
de l'emploi  
agricole mondial.

Sources : BIT statistiques  
(en ligne).

Avec le soutien du partage des savoirs

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

### LES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA PLATEFORME SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE DE LA FGC (PSA) :

Association Suisse-Cameroun, CETIM, E-changer Genève, FH Suisse, Genève Tiers-Monde, GRAD-s, Graine de Baobab, IRED, Jardins de Cocagne Solidarité N+S, Philéa, SeCoDév, Swissaid-Genève, Tourism for Help et Uniterre.